



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Préfecture
Cabinet du Préfet
Communication interministérielle
communication@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
Affaire suivie par : Laurene CADIOT
Tel : 05 59 98 24 50

Pau, le 24 juin 2010

Communiqué de presse

Opération Tranquillité Vacances Vacances d'été 2010

L'opération « Tranquillité Vacances », dont l'objectif est de lutter contre les vols et cambriolages, sera reconduite dans le département **durant les vacances d'été du 28 juin au 2 septembre 2010 inclus**.

Adoptant les mêmes principes que durant les dernières vacances scolaires, cette opération menée par les services de police et la gendarmerie a pour but de lutter efficacement contre la recrudescence des cambriolages constatés à l'échelon local.

Cette action permet en votre absence de faire surveiller gratuitement et de façon quotidienne votre domicile par des patrouilles de la police nationale et de la gendarmerie.

Parce que les cambriolages ne sont pas une fatalité, vous pouvez vous même contribuer à limiter les risques en signalant votre absence à la police nationale ou la gendarmerie, selon la localisation de votre résidence.

Les habitants remplissent une fiche d'enregistrement sur laquelle ils indiquent leur date de départ et de retour afin que les policiers/gendarmes organisent de nombreux passages de jour comme de nuit à leurs domiciles inoccupés.

Protégez votre domicile des cambrioleurs:

Pour dissuader les cambrioleurs, quelques règles de bon sens s'imposent :

- Verrouillez les accès du rez-de-chaussée de votre domicile comme les volets, baies vitrées, fenêtres, vasistas même pour une courte absence en journée. Les habitations sont de plus en plus fréquemment visitées dans la journée sur des créneaux horaires courts.
- Ne signalez pas votre absence par un billet sur la porte ou un message sur votre répondeur téléphonique, faites relever régulièrement votre courrier par un tiers,
- Sensibilisez vos voisins et amis de confiance, la solidarité est le meilleur moyen de faire fuir ou de permettre l'identification d'un cambrioleur.
- Déposez vos bijoux, objets de valeur et documents importants dans un coffre-fort bancaire,
- Evitez l'accessibilité à des outils ou des échelles pouvant servir à l'effraction ou à l'escalade.

Pour bénéficier de cette opération gratuite:

Cette opération est reconduite du **28 juin au 2 septembre inclus**.

Les personnes qui veulent bénéficier de cette surveillance particulière ou obtenir de plus amples informations doivent contacter :

→ les services de police nationale suivants ou se rendre au commissariat pour s'inscrire directement.

- commissariat de police de PAU : **05-59-98-22-22**
- commissariat de police de BAYONNE : **05-59-46-22-22**
- commissariat de police de BIARRITZ : **05-59-01-22-22**
- commissariat de police de HENDAYE : **05-59-51-31-88**
- commissariat de police de ST JEAN DE LUZ : **05-59-51-22-22**

→ le Centre d' Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie au **05.59.82.40.38** ou se rendre à la brigade à proximité de leur domicile

Si vous êtes malgré tout victime d'un cambriolage:

- Composez le 17,
- Conservez les lieux en l'état, ne touchez à rien avant l'intervention de la police qui fera le nécessaire (constatations techniques et relevé d'empreintes),
- Lors du dépôt de plainte, munissez vous autant que possible de l'inventaire précis de ce qui a été volé avec les factures, références et photographies afin de faciliter leurs recherches.
- Prévenez votre assurance habitation sans délai.

Depuis sa mise en place, cette opération totalement gratuite affiche une réussite de 100 % puisque aucune habitation surveillée n'a été cambriolée et **plusieurs tentatives de cambriolages ont été déjouées.**

Ce dispositif a également permis de procéder à **l'interpellation d'individus en flagrant délit** de vols par effraction.